

Concours général agricole, Pratiques agroécologiques en zone humide : un GAEC des marais du Cotentin et du Bessin récompensé au Salon international de l'agriculture 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Erwan PATTE | 06 83 56 79 68 | epatte@parc-cotentin-bessin.fr
Responsable communication

LE CONTEXTE

Les marais du Cotentin et du Bessin ont fait partie des sites pilotes (avec le Marais de Brouage et la Plaine Maritime Picarde) pour un projet d'expérimentation nationale en faveur du maintien de l'élevage dans les marais.

Sur chacun de ces sites-pilotes, Chambre d'Agriculture et collectivités locales travaillent conjointement en faveur du maintien et de la revalorisation de l'élevage sur ces territoires de marais et zones humides.

Soutenus par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, le Parc naturel régional et la Chambre d'agriculture de la Manche poursuivent les actions engagées sur le renouvellement des générations agricoles, l'accompagnement technique des éleveurs, les MAE (Mesures agro-environnementales), les PSE (Paiement pour Services Environnementaux) ou l'implication des acteurs locaux.

Dans ce cadre, le Parc naturel régional en partenariat avec la Chambre d'agriculture a organisé pour la **2^e fois** sur son territoire un **Concours général agricole** : Pratiques agroécologiques en zone humide. Dont **le lauréat représentait le territoire lors de l'édition qui**

vient de s'achever du Salon international de l'Agriculture.

SALON DE L'AGRICULTURE 2023



Remise du prix lors du SIA 2023

Le Lauréat de cette 2^e édition, le **GAEC Degroult de Neuilly-la-Forêt** (Commune nouvelle d'Isigny-sur-Mer) représenté par Nelly et Vincent Degroult. était donc l'ambassadeur du territoire lors du concours national au Salon international de l'Agriculture 2023. C'est ainsi une reconnaissance nationale d'un territoire et de ses productions.

Le 3 mars 2023 lors de la remise nationale des prix du concours général agricole, ils ont remporté le **2^e prix de la catégorie « Fauche prioritaire (et secondairement pâturage) plaine et piémont humide.**

RAPPEL SUR LA 2^e ÉDITION : VALLÉE DE LA VIRE



Afin de faire évoluer les regards sur les marais et mettre en valeur l'élevage extensif, le concours agricole « Pratiques Agroécologiques » a donc été organisé dans les marais du Cotentin et du Bessin. Pour la 2^e édition, le secteur retenu est la vallée de la Vire située sur le Calvados et la Manche.

OBJECTIF DU CONCOURS

Faire connaître les pratiques vertueuses des éleveurs en zone de marais et leur contribution à la préservation de la biodiversité en récompensant la parcelle ayant le meilleur équilibre agro-écologique obtenu par les pratiques des éleveurs.

Le concours concerne tous les éleveurs qui valorisent des pâturages et des prairies de fauche non semées, riches en espèces, afin d'en tirer le meilleur profit dans l'alimentation des troupeaux.

LOCALISATION DES PARTICIPANTS

5 éleveurs, 2 producteurs laitiers et 3 éleveurs en vaches allaitantes, ont présenté 5 prairies de la vallée de la Vire à Neuilly-la-Forêt, Isigny-sur-Mer, Montmartin-en-Graignes (x2) et Saint-Fromond qui ont été visitées et analysées par le jury.

RÉSULTATS A LESSAY EN SEPTEMBRE 2022



Les résultats de cette 2^e édition ont été donnés, en présence des participants, de représentants de la Chambre d'agriculture et du Parc naturel régional, le vendredi 9 septembre 2022 sur le stand de la Chambre d'Agriculture dans le cadre de la Foire de Lessay 2022. **Lauréate : GAEC Degroult de Neuilly-la-Forêt** (Commune nouvelle d'Isigny-sur-Mer) représenté par Nelly et Vincent Degroult.